

## Du travail non déclaré à la création d'entreprise : « Aujourd'hui, je suis une cheffe d'entreprise, une vraie ! »

**L'économie informelle représenterait 3,1 % de l'emploi en France. Des associations comme BGE ou l'Adie aident les entrepreneurs de l'invisible à créer et développer une activité légale pour sécuriser leur avenir.**

Ces vidéos font le buzz. Sur TikTok, des jeunes femmes en plein streaming de vente de vêtements reçoivent un message leur demandant si leur activité est déclarée. Stupeur sur leurs visages, arrêt du live. L'Urssaf traque-t-elle ces travailleurs non déclarés ?

Qu'il s'agisse d'un plombier qui dépanne, d'une coiffeuse à domicile ou d'un étudiant qui revend des vêtements sur Vinted, dès lors qu'une activité dégage des revenus est non déclarée, c'est une activité informelle, c'est-à-dire « au noir ». En France, cette économie représenterait 3,1 % de l'emploi total (étude OIT, 2024) dont un tiers réalisé par des travailleurs indépendants.

Tous ces professionnels informels ne sont pas des « fraudeurs conscients ». Certains se lancent dans cette zone grise pour tester leur activité, d'autres sont perdus dans les déclarations administratives ou craignent de perdre des revenus sociaux. Mais ils créent aussi de la valeur et répondent à des besoins locaux.

Or les risques encourus sont réels : pas d'assurance, pas d'accès aux aides, pas de cotisations pour la retraite. Sans parler des contrôles Urssaf, impôts, etc. « C'est une économie invisible qui passe sous les radars », dépeint Elodie Fradet, cheffe de projet accélérateurs pour BGE, l'association d'accompagnement à la création d'entreprise.

### Les « entrepreneurs de la débrouille »

Selon Elodie Fradet, l'économie informelle touche notamment les services à la personne, la restauration, le coaching, la mécanique. L'explosion du numérique, avec des plateformes comme Instagram, Snapchat ou AlloVoisins, amplifie le phénomène.

**FOCUS - Encourager la reprise d'entreprise : plus de 370.000 TPE-PME-ETI à transmettre d'ici 2030**

C'est pour encourager ces entrepreneurs à passer à une activité légale que certains réseaux développent des programmes spécifiques. Ainsi, l'Adie propose un accompagnement gratuit (Tremplin) pour faire le point sur son activité, développer les compétences et basculer vers une création d'entreprise.

BGE, quant à lui, a lancé des dispositifs tests dans le cadre du plan Entrepreneuriat Quartier 2030, via l'accélérateur Emergence Bpi-france, et avec la structure Mon Business Carré, pour accompagner ces « entrepreneurs de la débrouille » des quartiers populaires dans la formalisation de leur activité.

De l'informel subi à l'informel de transition ou de complément, l'idée est d'éviter l'informel installé. C'est dans le cadre de ce programme qu'Hana Aloui a pu créer son entreprise sous le régime de microentrepreneuse. A 39 ans, cette coiffeuse d'origine tunisienne avait déjà exercé dix ans à Dubaï, allant jusqu'à gérer des salons.

#### Bénéficier de droits sociaux

Mais à son arrivée en France, il y a cinq ans, c'est la douche froide. « Je pensais que mes diplômes seraient juste vérifiés pour me lancer. Or devant les jurys, pour valider mon CAP, je ne maîtrisais pas assez bien le français car je venais de passer dix ans à parler anglais ! Et je ne comprenais pas bien les démarches à effectuer. »

Elle découvre Mon Business Carré un peu par hasard, au détour d'une conversation. Pendant six mois, elle a été accompagnée dans toutes ses démarches auprès des impôts, de l'Urssaf et pour valider son CAP. Depuis août, Hana Aloui ne « dépanne » plus la famille et les amis d'amis. « Je gagne ma vie et mes enfants sont fiers de moi. » Elle a créé sa microentreprise, se verse un salaire et se déplace chez ses clientes, à Lyon.

INTERVIEW - « Il manque de vrais financements. Si on voit trop petit, on n'avance pas »

S'il n'existe pas de profil type du travailleur informel, il y a toutefois un peu plus de femmes, car souvent elles ont besoin de tester et le font en démarrant sans être déclarées. Et, pour déverrouiller la situation, la pédagogie est de mise : « Nous leur expliquons à quoi servent les charges, ce que cela leur apporte en termes d'acquisition de droits, de reconnaissance. Quand leur activité prend de l'ampleur, s'ils ne sont pas déclarés, ils ne pourront pas souscrire de prêt, pas embaucher, etc. Le but, c'est l'égalité des chances face à l'entrepreneuriat. »

#### Un rêve devenu entreprise

Pour identifier ces profils, place au terrain. « Nous les contactons sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les quartiers, comme à Clermont-Ferrand et à Lyon, détaille Elodie Fradet. Au premier contact, ils sont méfiants. Nous devons les rassurer, leur expliquer que nous ne sommes pas là pour les dénoncer. » Ces personnes sont ensuite incitées à présenter leur activité devant un jury et les lauréats bénéficient d'un accompagnement de six mois.

Sans ce programme, j'aurais fait les choses à l'envers.

## Phonsia Matsoukou, fondatrice de Shikumo

C'est par le biais d'un coup de fil « étrange » que Phonsia Matsoukou est entrée par la grande porte dans sa vie de cheffe d'entreprise. Auxiliaire de vie, elle avait un rêve : créer ses produits capillaires pour les cheveux de ses enfants métis. Dans sa cuisine, elle élaborait des produits.

« Pour financer mes tests, l'achat des matières premières, il fallait que je gagne de l'argent. Je réalisais donc des missions d'auxiliaire de vie, via AlloVoisins. C'est sur cette plateforme que Marina, de Mon Business Carré, m'a contactée. »

Surprise, Phonsia Matsoukou ne donne pas suite, pensant se débrouiller seule comme elle l'a toujours fait. Puis, elle dépasse ses appréhensions et entre dans le dispositif BGE-Mon business Carré. « J'ai eu accès à des experts-comptables, des assureurs, j'ai appris à me présenter, à gérer l'achat de matières premières, à régler des problèmes de transporteurs. »

La désormais cheffe d'entreprise lance sa marque, Shikumo, une gamme pour cheveux multitexturés, et son EURL en juillet 2025. Et décroche une aide de 11.000 euros sous forme de prêt auprès de l'Adie et de Jump-Bpifrance.

### Les plateformes informent le fisc

Si le nombre de transactions réalisées dans l'année est supérieur à 30, ou si les montants perçus excèdent 2.000 euros, les plateformes transmettent à l'administration fiscale les données correspondantes.

« Sans ce programme, tout aurait été plus long, j'aurais eu des problèmes de financement, fait les choses à l'envers. Aujourd'hui, je suis une cheffe d'entreprise, une vraie ! » Car pour vaincre les doutes, outre un accompagnement classique, il faut desserrer les freins périphériques : « Les craintes, mais aussi des problèmes de mobilité, de langue, d'équipement informatique », détaille Elodie Fradet.

Certes, des pénalités peuvent être réclamées, mais elles sont compensées par les avantages d'une activité légale. Le message ? Accéder à une situation économique et sociale solide et ne pas s'installer dans la précarité !

Abonnez-vous à la newsletter Entrepreneurs : adieu la crise !

Tous nos articles une fois par semaine ! Portraits d'entrepreneurs, partage d'expériences, conseils de pros pour gérer et développer son entreprise... Pour ne rien manquer de nos prochains articles > S'inscrire

